

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE HAUT-COMMISSAIRE À LONDRES—LA NOMINATION POUR UN MANDAT DE CINQ ANS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui sait parfaitement, j'en suis sûre, que les nominations aux postes de haut-commissaire à Londres et d'ambassadeur en France se font d'habitude pour une période de cinq ans. Il n'ignore pas non plus que cette coutume de faire ces nominations pour cinq ans a été suivie par le gouvernement précédent dans le cas de l'honorable Gérard Pelletier et de l'honorable Paul Martin.

J'aimerais demander au premier ministre de confirmer, pour mettre un terme aux conjectures auxquelles se livre la presse, que l'actuel titulaire du poste de haut-commissaire canadien à Londres, l'honorable Jean Wadds, bénéficiera du même traitement et qu'il la maintiendra dans ses fonctions qu'elle exerce, comme le premier ministre le sait sans doute, avec une extrême compétence et un grand dévouement.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je conviens certes que l'actuel haut-commissaire à Londres se signale dans son poste et je tiens cette personne en haute estime. Quant à la coutume dont parle l'honorable représentante, je ne sais pas qu'on ait coutume de nommer pour des périodes déterminées des ambassadeurs où que ce soit dans le monde.

Mlle MacDonald: Je dis alors au premier ministre que s'il passe en revue les nominations aux postes d'ambassadeur en France et de haut-commissaire au Royaume-Uni, il constatera que les titulaires y avaient été nommés pour des périodes de cinq ans. Cela étant, je voudrais savoir si cette coutume vaut également dans le cas de notre représentante actuelle à Londres.

M. Trudeau: Madame le Président, de mémoire, je puis me rappeler le cas de certains hauts-commissaires à Londres qui sont demeurés en fonctions pendant beaucoup moins que cinq ans, mais là n'est pas la question. L'honorable représentante veut dire qu'au cours des 12 dernières années pendant lesquelles notre gouvernement a nommé des ambassadeurs à Paris et des hauts-commissaires à Londres, ces fonctionnaires se sont révélés si excellents que nous avons décidé de les maintenir en fonctions durant cinq ans, comme cela peut se produire en l'occurrence. Mais il n'existe pas de telle règle en soi.

* * *

● (1150)

LA FONCTION PUBLIQUE

LE CONFLIT DES TRADUCTEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question a trait aux mauvaises relations qui existent entre le

Questions orales

gouvernement et ses fonctionnaires et elle s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Vu que le SCEPT, le syndicat des traducteurs, ceux-là même qui traduisent en ce moment mes paroles dans l'autre langue officielle, a été forcé de décréter une grève pour lundi prochain même s'il a déjà accepté le rapport du comité de conciliation, j'aimerais savoir pourquoi le gouvernement a pour politique, ou tout au moins pour habitude, d'obliger ses fonctionnaires à faire grève. Le contrat du gouvernement avec les traducteurs a expiré il y a 18 mois et son contrat avec les commis avait expiré depuis plus d'un an. Pourquoi le gouvernement a-t-il pour politique de tergiverser et de forcer ses fonctionnaires à souffrir parce qu'il refuse de négocier?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le gouvernement a pour politique de conclure des ententes justes et équitables avec ses fonctionnaires. Personne ne force le syndicat en question à faire la grève. J'ai été très déçu d'apprendre hier que les représentants du syndicat ne s'étaient pas présentés aux séances de médiation. Nous avions pourtant accompli des progrès importants. J'espère qu'ils retourneront à la table de médiation et que le problème sera réglé.

M. Murphy: Madame le Président, le problème ne découle pas du fait que les représentants du syndicat ne se présentent pas aux réunions, mais plutôt du fait que le gouvernement n'ait rien proposé de positif lors de ces réunions. C'est justement là-dessus que porte ma question. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'est rendu à Genève en juillet dernier pour signer une entente selon laquelle le gouvernement s'engageait à supprimer les injustices contre les femmes; pourtant, la Commission de la Fonction publique a déclaré que l'une des principales raisons qui empêchaient les femmes d'accéder aux échelons supérieurs de la Fonction publique était le fait qu'elles ont des responsabilités familiales. Le représentant du gouvernement au sein du comité de conciliation s'est opposé énergiquement au principe des congés de maternité payés, c'est-à-dire l'une des choses qui empêchent les femmes de faire partie de la Fonction publique. Pourquoi le syndicat devrait-il rencontrer des médiateurs qui refusent de lui accorder quelque chose qui est juste et équitable?

M. Johnston: Madame le Président, les députés feraient bien de suivre la procédure de médiation et les négociations plus attentivement. Nous avons accordé un ensemble de congés familiaux très généreux aux commis et nous avons offert la même chose aux traducteurs. Cela m'étonne que le député ne considère pas comme généreuse une offre de 17 semaines de prestations équivalant à 60 p. 100 de gains assurés, ce qui représente environ \$174 par semaine. Selon moi, c'est un précédent important et nous devrions tous en être fiers. C'est ce que nous avons offert aux traducteurs et, autant que je sache, cette offre a été rejetée. Ils réclament beaucoup plus.